

Montigny infos

N°10 – Janvier 2004

Bulletin d'informations municipales de MONTIGNY-LE-CHARTIF

Comme le sable entre les doigts, l'année s'est écoulée laissant apparaître 2004.

Rappelons quelques moments importants qui ont jalonné 2003. Le 9 mars, le chef de corps de notre centre de première intervention, l'adjudant-chef Paul RISACHER, atteint par la limite d'âge, prend sa retraite, promu au grade de sous-lieutenant. En 1976, il s'engage comme sapeur-pompier volontaire et après de nombreuses formations, il gravit les différents grades : caporal en 1981, sergent en 1984 et adjudant en 1990 ; c'est avec courage et dévouement (devise des sapeurs-pompiers) qu'il a servi ce corps durant 27 années.

Il cesse également sa fonction de président de l'amicale des sapeurs-pompiers qu'il a exercée durant 13 ans.

Pour le remplacer, j'ai nommé le sergent Jean-Paul HUET au titre de chef de corps qui, de plus, a été élu président de l'amicale.

L'année scolaire s'est achevée le 30 juin avec le départ de Mme Janie-Claude RENARD pour une retraite bien méritée.

Mme Brigitte DERON la remplace dans la fonction de professeur des écoles.

La commune délègue la compétence du ramassage et du traitement des ordures ménagères au SIVOM de Nogent avec la redevance pour financer ce service. Depuis janvier 2003, la loi l'interdit; seul le SIVOM peut le faire et il a choisi la taxe correspondant à un pourcentage sur les bases des impôts fonciers (voir bulletin municipal n°9). De ce fait certains seront avantagés, d'autres lésés.



Depuis le 1^{er} janvier 2004, le centre de première intervention (C.P.I.) est dissous et remplacé par un centre d'intervention (C.I.). Le C.P.I. était sous la gestion et la responsabilité du maire et le C.I. sous la gestion et la responsabilité du Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure-&-Loir (S.D.I.S.)

Au mois de mars le restaurant "Le Saint Pierre" a été repris par M. COCHIN (meilleur apprenti cuisinier d'Eure-&-Loir en 1988). Dans sa volonté de rendre service aux Ignymontois, il décide de faire revivre l'épicerie (très bien achalandée), et de créer un dépôt de pain.

La commune a commencé les travaux intérieurs de restauration de l'église (enduit sur les murs, réfection des bancs, planchers et autres menuiseries), ainsi que la transformation du logement d'école pour créer une mairie qui deviendra plus fonctionnelle et plus accessible. De plus, vous avez pu remarquer que l'aménagement d'un abri multiservices rue d'Illiers est en cours de réalisation.

2004 nous permettra de terminer ces travaux mais aussi de réaliser une nouvelle tranche d'enfouissement des réseaux rue des Connières et de la Croisette. Pourquoi ce choix ? Parce qu'il nous faut créer un réseau d'eau potable pour alimenter le futur lotissement envisagé rue de la Girarderie et qu'ainsi nous bénéficierons d'une seule et même ouverture de tranchées. Je pense que 2004 sera l'année qui nous permettra de finaliser notre réflexion sur l'assainissement collectif, c'est-à-dire choisir entre un réseau unitaire et séparatif et déterminer l'emplacement judicieux du traitement des eaux usées.

Le Conseil Municipal et moi-même renouvelons nos vœux pour la nouvelle année 2004.

Je vous invite à la présentation des vœux le samedi 24 janvier à 17 h 30 à la salle polyvalente.

Votre Maire
"Joël Fauquet"

Avant tous travaux de construction; la bonne démarche à suivre

Les travaux dans une habitation sont généralement soumis à autorisation ; aussi cet article a pour objet de vous aider à effectuer la bonne démarche en réalisant un dossier complet dès le dépôt en Mairie.

Le permis de construire

1/ Vous êtes obligés d'obtenir un permis de construire lors :

- de toute construction nouvelle à usage d'habitation ou autre, même sans fondation .
- de tous travaux exécutés sur des constructions existantes lorsqu'ils ont pour effet d'en changer la destination ou de créer des surfaces hors œuvre brute supérieur à 20 m².

2/ La demande de permis de construire peut être présentée par :

- le propriétaire du terrain ou son mandataire
- la personne habilitée à construire sur le terrain

3/ Réalisation d'un dossier de permis de construire

La Mairie vous remettra le PC 157 s'il s'agit d'une construction de maison individuelle ou un PC 158 s'il s'agit d'autres travaux de construction que ceux d'une maison individuelle.

Le dossier doit comprendre obligatoirement :

- le plan de situation du terrain à l'échelle de 1/25000 à 1/ 5000 ; il peut être établi d'après le plan cadastral.
- le plan de masse à l'échelle de 1/500 à 1/50 qui délimite le terrain avec les bâtiments existants , les points d'accès au terrain , les clôtures et les points des prises de vue lorsque des photos sont jointes au dossier.
- les plans des façades et des niveaux à l'échelle de 1/100 à 1/50 avec orientation , la destination de chaque pièce et leurs surfaces habitables avant projet.
- ces mêmes plans après réalisation des travaux de modification ou agrandissement.

Selon les projets , des pièces complémentaires peuvent être demandées comme des photos ou des vues de coupe ou encore un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement.

4/ les étapes de la demande

Cette demande présentée en 4 exemplaires est adressée ou déposée à la mairie qui transmet le dossier à la DDE de Nogent, compétente pour instruire la demande. Si le dossier est complet, le demandeur recevra dans les quinze jours une lettre de notification avec un numéro d'enregistrement du dossier en précisant que la décision d'autorisation lui sera notifiée avant 3 mois.

5/ Mise en œuvre de la décision

Le permis de construire est périmé si les constructions ne sont pas entreprises dans un délai de deux ans à compter de la notification de la décision.

Dès l'ouverture du chantier , une déclaration d'ouverture de chantier est déposée à la mairie . De même, trente jours après la fin des travaux, il y a lieu d'adresser la déclaration d'achèvement des travaux signée par l'entrepreneur ou l'architecte afin de recevoir un certificat de conformité.

Déclaration de travaux

1/ Les travaux soumis à cette déclaration sont :

- les travaux de ravalement ,
- les piscines non couvertes ,
- les travaux ne créant pas une surface de plancher nouvelle,
- les travaux créant une surface hors œuvre brute inférieure à 20 m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment

2/ Procédure de la déclaration

Le document de déclaration de travaux doit être adressé, en trois exemplaires à la mairie; il est constitué des mêmes pièces que le permis de construire bien que parfois des documents photographiques ou une représentation de l'aspect extérieur de l'immeuble suffisent pour apprécier le projet. La déclaration fait l'objet d'une instruction dans les deux mois qui suit son dépôt en mairie et l'absence d'opposition de l'autorité compétente dans ces deux mois vaut autorisation (Le délai d'instruction commence à la réception de la totalité des pièces du dossier). L'acceptation parfois assortie de prescriptions est notifiée au déclarant par la Mairie

Affichage - Publication des permis de construire ou déclaration de travaux

Dès réception de la notification autorisant les travaux, la commune affiche l'arrêté mentionnant les prescriptions sur le panneau d'affichage de la mairie pendant 2 mois. De même, le pétitionnaire est tenu d'afficher pendant la durée du chantier les références du dossier et les prescriptions.

Les usagers ne respectant pas ces directives risquent des sanctions financières avec d'autres allant jusqu'à la démolition des constructions.

JEUNES DE LA COMMUNE

Les garçons et filles qui arrivent à l'âge de 16 ans doivent, conformément à la loi du 28 octobre 1997 relative au Service National, se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent leur date anniversaire ; à noter que cette inscription obligatoire donne lieu à la délivrance d'une attestation qui peut être demandée ultérieurement par certains organismes de la vie civile : examens, permis de conduire et autres instances administratives ou professionnelles.

Les principales résolutions du Conseil Municipal du 2^{ème} semestre 2003

Session du 5 septembre

– *Tarif de l'eau 2003/2004*

Les recettes couvrent difficilement les dépenses, celles-ci étant amplifiées par les travaux d'entretien dus à la vétusté des canalisations qui ont plus de 50 ans. Toutefois, il est décidé de ne pas augmenter le tarif de l'eau.

Prix du m³: 1,04 €

Abonnement pour frais d'entretien: 30 €

Abonnement du compteur: 45 €

Intervention d'ouverture ou de fermeture à la

demande de l'usager: 20 €

Remplacement compteur gelé ou détérioré par

l'abonné: 100 €

– *Restauration scolaire*

Pour l'année 2003/2004, par repas: 2,20 €

– *Assistance technique de l'Etat*

Pour la gestion de la voirie communale, de nouvelles dispositions s'appliquent dans la mission d'assistance que la DDE apporte aux communes rurales. Le Maire est autorisé à signer la nouvelle convention ATESEA (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement) pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Session du 10 octobre

– *Rue de La Croisette – rue des Connères*

Dans le cadre des dispositions de la convention départementale pour l'enfouissement des réseaux aériens pour ces deux rues, après étude et prévision de dépenses auprès du syndicat d'EDF et France Télécom, un plan de financement est dressé et s'établit ainsi:

Coût prévisionnel HT: 182 100 €

Aides (Syndicat, Conseil Général): 116 100 €

Participation de la Commune: 66 000 € soit 36%

Cette opération concerne la distribution d'électricité, le téléphone et l'éclairage public; à la majorité le Conseil Municipal décide d'en poursuivre l'étude vu les travaux nécessaires à la création d'une canalisation d'eau potable rue de la Girarderie, celle-ci prolongeant la rue des Connères.

– *Coûts de Noël aux Anciens*

Il est attribué à tous ceux qui ont plus de 70 ans, en résidence principale sur la commune et inscrits sur la liste électorale. Sa composition est différente selon

qu'il est destiné à un couple ou une personne seule. Sa valeur unitaire est fixée à 25 € (90 colis).

Assainissement des eaux usées

Dans le cadre de l'avant-projet sommaire, il est décidé de retenir la société SEAF Ingénieurs Conseils pour l'étude sur le diagnostic du réseau d'eaux pluviales; elle déterminera l'option à prendre soit d'un réseau unitaire, soit d'un réseau séparatif; les conclusions permettront de déterminer le mode de traitement adapté aux contraintes de l'environnement. Les subventions seront sollicitées auprès des différentes instances pour un devis estimatif de 14 531,40 €.

– *Trésor Public*

La consultation de la population de la commune a déterminé le Conseil Municipal à décider le rattachement à la trésorerie de Brou en lieu et place de Thiron-Gardais à compter du 1^{er} janvier 2004

Incendie

Le devis de l'EATP (Entreprise Adduction d'eau Travaux publics) d'un montant de 2 113,33 € pour le remplacement d'un poteau d'incendie au Saussay est accepté.

– *Eglise*

De la nécessité de refaire les enduits intérieurs de l'église, après réunion de la commission d'appel d'offres, un avenant sur le marché sera établi.

Session du 28 novembre

– *Communauté de communes*

Monsieur le Maire fait part de l'avancement du projet d'une CDC sur Brou; d'autre part un débat d'une CDC autour de Thiron-Gardais est relancé. Le Conseil Municipal de Montigny-le-Charif maintient son choix de rattachement à Brou; il y a lieu de confirmer cette résolution en arrêtant le périmètre qui comprend: Brou, Bullou, Dampierre-sous-Brou, Gohory, Mézières-au-Perche, Mottereau, Urverre, Yèvres, Chapelle-Guillaume, Chapelle-Royale, La Bazoches-Gouet, Les Aulais-Villevein, Luigny, Moulhard, Frazé, Montigny-le-Charif.

– *Tarifs communaux pour 2004*

Salle polyvalente: locations

– pour une demi-journée hors week-end: 41 €

– pour 2 jours consécutifs,

habitants de la commune: 104 €

– pour 2 jours consécutifs,

habitants hors commune: 155 €

– couverts: 0,41 €

– consommation électricité; heures pleines: 0,15€/Kw

heures creuses: 0,09 €/Kw

– caution de garantie des dommages éventuels: 300 €

La salle, la vaisselle doivent être rendues propres;

sinon des heures de nettoyage seront facturées à

15,24 € par heure.

Les contrats signés en 2003 pour 2004 seront

actualisés au cours en vigueur.

La pénalité pour résiliation du contrat reste fixée à

25% du prix de la location.

– *Cimetière*

– concession cinquantenaire: 190 €

– concession trentenaire: 115 €

(applicable dès la publication).

– *Eglise*

Consécutivement à la mise à jour des enduits

intérieurs, il s'avère nécessaire d'en refaire la quasi-

totalité qui occasionne un supplément aux travaux en

cours de 8 425,13 € HT.

– *Caplage de l'eau potable*

En 1991, l'hydrologue départemental avait effectué

une étude permettant de définir le périmètre de

protection du forage d'alimentation en eau potable; il

est décidé d'en relancer la procédure d'instauration en

actualisant l'étude précédente et à cette fin des

subventions sont sollicitées.

– *Pisciculture*

Depuis le 3 novembre 2003, la commune est

concernée par une enquête publique en vue de la

délivrance d'une autorisation de pisciculture. Vu que

cet étang est dans le lit naturel de la Thironne, il est

émis un certain nombre de réserves et de

propositions.

– *Sapeurs-pompiers*

La convention de transfert du centre de première

intervention de Montigny-le-Charif avec intégration au

Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers d'Eure &

Loir est acceptée et le Maire autorisé à la signer.

– *Rue de La Croisette – rue des Connères*

Profitant de l'opération d'enfouissement des réseaux,

il est proposé d'engager des travaux de renforcement

des canalisations d'eau. Le devis de l'EATP s'établit à

68 846 € HT, mais l'étude du projet nécessite encore

des précisions. Le Conseil Municipal donne son

accord et sollicite des subventions auprès du Conseil

Régional.

TEMPS LIBRE ET ANIMATIONS

Musique : Les adultes et les enfants qui désiraient suivre des cours de musique sont invités à prendre contact avec Monsieur Pascal DESCHAMPS au 9, rue d'illiers, t 02 37 24 26 79

"La Batterie Fanfare" de Combres recrute jeunes et moins jeunes ; les partitions, l'instrument, la tenue sont fournis ;

l'inscription est gratuite. Pour tous renseignements s'adresser à Monsieur BLANCHARD, t 02 37 53 11 26 ou 02 37 29 54 57.

Tennis : Le Tennis Club de Mottereau est à la disposition des sportifs de notre commune intéressés par cette discipline. Pour toutes informations utiles, s'adresser à la Mairie de Montigny ou au président M. Saille t 02 37 47 19 18 (le soir), ou bien à la secrétaire Mme Chaleston t 02 37 96 05 32 (dans la journée).

Tennis de table : L'USMC tient ses réunions chaque mardi soir pour les enfants et chaque vendredi soir à 20 h 30 pour les adultes et donnent lieu à des séances d'entraînement et des compétitions interclubs. S'adresser à son président M. Alain LAMELET, 6, rue de la Croisette, t 02 37 24 11 97.

Cours d'anglais : Professeur d'anglais donne des cours tous niveaux à enfants, adolescents et adultes ; contact t 02 37 24 06 74 ou 06 14 39 21 99.

ASSOCIATIONS

Club "Raymond Gendre", Pdt : M. Raymond LEFEVRE t 02 37 24 24 37

"Anciens Combattants", Pdt : M. Roland MAURY t 02 37 24 32 08

"Sapeurs pompiers", Pdt : M. Jean-Paul HUET t 02 37 24 06 40

"USMC" (Union Sportive de Montigny-le-Ch.), Pdt : M. Alain LAMELET t 02 37 24 11 97

MONTIGNY PRATIQUE

ASSISTANTES MATERNELLES

Mme Androuard Maryline, 3 rue de Nogent t 02 37 24 14 31
Mme Arrachard Michèle, 2 rue de Nogent t 02 37 24 85 09
Mme Auger Véronique, 4 Le Gué Chênevotte t 02 37 24 08 07
Mme Herman Christline, 15 rue des Perriers t 02 37 24 13 47
Mme Herman Patricia, La Pigeonnière t 02 37 29 51 14
Mme Morin Katia, 12 rue d'Illiers t 02 37 24 85 48

CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Des manœuvres du CPI sont susceptibles d'entraîner des coupures d'eau au cours des matinées du 1^{er} février, 7 mars, 4 avril, 9 mai, 6 juin, 4 juillet, 5 septembre, 9 octobre, 7 novembre.

DECHETTERIE

La déchetterie de Thiron-Gardais est ouverte les lundis et vendredis de 14 h à 17 h et les samedis de 9 h à 12 h et 15 h à 18 h.

ECOLE

Professeur des écoles : Mme Brigitte DEROIN t 02 37 24 11 40

MAIRIE

Maire : Joël FAUQUET, t domicile : 02 37 24 22 90
Secrétariat de la Mairie : les lundis de 10 h à 11 h 30, les vendredis de 14 à 16 h et les samedis de 10 à 11 h ; t et Fax : 02 37 24 22 31; Mèl: montigny-le-chartif@wanadoo.fr

IMPÔTS - TRÉSOR PUBLIC

Dorénavant toutes communications, correspondances et paiements concernant la trésorerie n'est plus à accomplir avec la perception de Thiron-Gardais mais avec celle de BROU, place de l'Hôtel de Ville, t 02 37 96 01 86.

MANIFESTATIONS

15 février : Cross de l'USMC
15 mars à 12.30 : Banquet du Club de l'Amitié
1^{er} mai : Brocante des Sapeurs-Pompiers
8 mai à 10.30 : Cérémonie au Monument aux Morts
8 mai à 12.00 : Banquet des Anciens Combattants
15 mai à 14.00 : Loto du Club de l'Amitié
26 juin à 20.30 : Cochon grillé de l'USMC
13 juillet à 23.00 : Feu d'artifice
14 juillet à 20.30 : Repas communal

25 septembre : Rallye touristique des Sapeurs-Pompiers
23 octobre à 13.30 : Loto des Anciens Combattants
6 novembre à 20.00 : Dîner dansant de "Bouge la Campagne"
11 novembre à 10.30 : Cérémonie au Monument aux Morts
20 novembre à 14.00 : Loto du Club de l'Amitié
4 décembre à 20.00 : Repas de Ste Barbe des Sapeurs-pompiers
11 décembre à 12.00 : Repas de Noël du Club de l'Amitié.

ELECTIONS

Les élections cantonales et régionales auront lieu les 21 et 28 mars.
Les élections européennes auront lieu le 13 juin.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Bienvenue en ce monde à

* Zoé LECOURBE
le 25 février à Nogent-le-Rotrou.
* Nathan PAILLER
le 1^{er} juillet au Coudray
* Matthieu, Christophe FORGITT
le 20 octobre à Chateaudun.
* Mathilde DESCHAMPS,
le 16 décembre au Coudray
* Prescilla COCHIN
le 26 décembre au Coudray

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur à
▼ Yannick LEBEAU
& Florence VOLANT le 24 mai.
▼ Bruno ROUAUD
& Catherine VASLIN le 24 mai.
▼ Laurent THIRY
& Sophie ALLIEL le 14 juin.
▼ Jean-Paul HUET
& Christine MAGDELAINE le 29 août.

DECES

Nos plus sincères condoléances aux familles des défunts
> Pierre, Michel HERNANDEZ
le 17 avril au Coudray
> Sylvain, Jean-Marie, Jérôme DROUET
le 18 avril à Nonvilliers-Grandhoux

ARTISANS – COMMERCES

-Abattage de porcs,
M. Joël Herman, t 02 37 29 51 14
-Epicerie et Bar-Restaurant "Le Saint-Pierre"
M. Philippe Cochin, t 02 37 24 28 64
-Chauffage-Plomberie-Electricité-Climatisation, M. Jean Cailleux, t 02 37 53 14 08
-Entretien terrains de sports "T.S.Nef"
M. A. Béja, t 02 37 24 85 14
-Façonnage plastique, M. Jean-Marie Drouet,
t 02 37 24 23 43
-Garage Automobiles, M. Jean-Luc Bourgogne,
t 02 37 24 23 44
-Maçonnerie-Couverture
M. Pierre Chaoron, t 02 37 24 22 40

-Maçonnerie générale
M. Bruno Izel t 02 37 24 28 54
-Negri Nettoyage
Nettoyage de vitres, sol, murs, habillement, entretien des espaces verts
La vallée t 06 72 08 91 46
-Photographie tous événements - Retouches photos -
Maquillage - "Relooking"
Sokdani André et Claudine, Fax & t 02 37 24 17 26,
Mèl : asokdani@tiscali.fr
-Sté Guyot Lambret Gibier, volaille, foie gras, épicerie fine, caviar
18, Le Saussay, t & fax 02 37 24 13 40, Mèl: ad1@wanadoo.fr